

Cap International

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

- Cap International aide les entreprises de Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international et les entreprises ayant bénéficié de l'aide Pass'Export à consolider leurs marchés, se réorienter ou approcher de nouveaux marchés.
- Sont concernées les start-ups, les PME et les entreprises de taille intermédiaire de Nouvelle-Aquitaine et les centres de transfert de technologie de plus de 5 ans.
- L'aide finance les dépenses suivantes :
 - frais liés au recours à des compétences externes : formation, conseils, accompagnements, communication et marketing international, prospection, suivi commercial,
 - frais immatériels préalables à un projet d'implantation.

Montant de l'aide

- L'aide prend la forme d'une subvention, qui intervient à hauteur de 50% maximum du montant HT des dépenses éligibles. L'aide est plafonnée à 100 000 €.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 5000 salariés.
- Effectif de moins de 5000 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 1500 M€.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- **Région Nouvelle-Aquitaine**
Hôtel de Région
14, rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX cedex
Téléphone : 05 57 57 8000
Web : www.nouvelle-aquitaine.fr

Source et références légales

Règlement d'intervention des aides aux entreprises du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine adopté en séance plénière du 13/02/2017, Règlement (UE) 1407/2013 de la Commission du 18/12/2013 relatif à

l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.